

**PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du Mercredi 6 Juillet 2016**

**Présents :**

- Commune de BROUSSES et VILLARET :
- Commune de CAUDEBRONDE : Monsieur Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : M Paul GRIFFE - M Jean Pierre BOUISSET – M Laurent RIVES – M Jean-Baptiste FERRER – M Sacha DJORDJEVIC
- Commune de FONTIERS-CABARDES : M Gilbert PLAGNES
- Commune de FOURNES CABARDES : M Guy CHIFFRE
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES :
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE :
- Commune de LAPRADE : M Jean-Michel COURREAU – Mme Michèle ALBERT
- Commune de LASTOURS : M Lahcène MEBROUK
- Commune de LATOURETTE CABARDES : M Jean-Claude PECH
- Commune de LES CAMMAZES : M Alain MARY
- Commune de LES MARTYS : M André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : M Gilbert BATLLE
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES :
- Commune de ROQUEFERE : M Francis BELS
- Commune de SAINT DENIS : Mme Chantal CONSTANSA – M Gérard BONNAFOUX – M Michael LAURENT
- Commune de SAISSAC : Mme Odile SEIGNE – M Eric BETEILLE - David HERRERO – Philippe HORTALA
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : Mme Christiane GROS
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GARCIA – Mme Josette MONTECH
- Commune de VILLARDONNEL : M Daniel GERI - Mme Martine GARCIA – M Luciano STELLA

Absents excusés : Mme Roselyne MARIOJOULS (les Cammazes)

Absents : Mme Danièle NICOLAOU (Brousse et Villaret) – Mme Janine CROS GIRAL (Fontiers Cabardes) – M Henri ICHE (Les Ilhes Cabardes) – M Gérard DESGRANGES (Lacombe) – M Jean-Louis TEISSIE (lastours) – M Joseph SKALA (Miraval Cabardes)-

Procuration :

Mme Sylvie LEENHARDT de la commune de Pradelles Cabardes à Mr Francis BELS  
Mr Jean DONS de la commune de Saissac à Mr Philippe HORTALA  
Mr David FERRE de la commune de Salsigne à Mr Stéphane BARTHAS  
Mr Guy JALABERT de la commune de Fraise Cabardes à Mr Gilbert PLAGNES  
Mr Régis HUC de la commune de Labastide Esparbairénque à Mr Stéphan MARTY

Monsieur Le Président ouvre la séance et informe qu'il y a 34 votants dont 5 procurations.  
Monsieur Le Président informe l'assemblée que Monsieur D'Abundo, conseiller communautaire de la commune de Lacombe est démissionnaire de son poste d'adjoint. Madame Dorémus sera la nouvelle conseillère communautaire une fois que le nouvel ordre du tableau sera communiqué à la Communauté de Communes.

Monsieur Jean-Baptiste FERRER est désigné secrétaire de séance.

### **- Approbation compte rendu**

Monsieur Le Président propose de valider le compte rendu du 31 Mai.  
Aucunes remarques ayant été formulées, le compte rendu est approuvé.

Monsieur Le Président propose à l'assemblée de modifier le positionnement des points de l'ordre du jour en abordant en premier les sujets de la commission tourisme. Cette modification permettrait à Monsieur Mébrouk d'être présent sur ces points qui concernent la commune de Lastours. Monsieur Mébrouk doit s'absenter pour le démarrage des festivités estivales sur la commune ce soir même.

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 34

## **COMMISSION TOURISME CULTURE SPORT**

### - Convention d'occupation du domaine Public avec la commune de Lastours pour l'installation d'un bureau d'information touristique

Monsieur Mary rappelle qu'il est prévu de déplacer le bureau de l'ancien syndicat d'initiative localisé aux Ilhes-Cabardès à Lastours. Le lieu proposé est celui de l'ancienne gare du tramway à l'entrée du village. Ce lieu stratégique positionné sur le parking des châteaux permettrait de drainer un nombre important de personnes.

Le bâtiment communal pourrait être mise à disposition de la CDC avec une convention d'occupation du domaine public. Cette convention prévoit un loyer annuel de 1 € et une durée de validité de 15 ans.

Monsieur Mébrouk sollicite la parole pour soutenir ce projet.

Monsieur Géri s'interroge sur l'utilisation des locaux vides aux Ilhes.

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 34

### - Dépôt d'un permis de construire : Bureau d'Information Touristique de Lastours

Monsieur Saxe explique que le bien mis à disposition doit faire l'objet de travaux de réhabilitation qui nécessitent le dépôt d'un permis de construire. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur Le Président à déposer ce permis et de retenir le Maître d'œuvre Monsieur Alain Resclouse pour assurer cette mission.

Monsieur Djordjevic demande s'il est obligatoire de prendre un maître d'œuvre ?

Monsieur Saxe répond que les Maîtres d'ouvrage public doivent obligatoirement faire appel à un architecte dès lors qu'il y a un dépôt de permis de construire. Les dérogations pour les particuliers n'existent pas pour les entités publiques. *(loi 77-2 du 3 janvier 1977)*

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 34

## **COMMISSION FINANCES PERSONNEL SOCIAL**

### - Répartition du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales 2016

Monsieur Le Président rappelle le fonctionnement de ce mécanisme. Une note a été communiquée à l'ensemble des Mairies et des Conseillers Communautaires. Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget il est proposé d'abonder les recettes intercommunales au dépend des communes pour ne pas impacter les 4 taxes communautaires. Une nouvelle note explicative a été jointe avec l'ordre du jour du présent Conseil Communautaire.

Le Président explique qu'il est bien au courant des débats suscités par ce sujet au sein des communes. Certaines d'entre elles sont favorables et sont même prêtes à donner l'intégralité de leur FPIC à la Communauté de Communes et d'autres ont une position contraire.

Monsieur Le Président ajoute que ce fonds est important pour les petites communes. C'est pourquoi, il est proposé que pour le FPIC 2017, un groupe de travail se constitue pour étudier une répartition différente du FPIC permettant d'aider les petites communes.

Monsieur Griffé fait part de la décision de son conseil municipal qui serait d'attribuer l'intégralité du FPIC de la commune à la Communauté de Communes. Dans le cas où ce fonds est donné à l'intercommunalité les taux d'impositions ne seront pas augmentés et nous pourrions faire face aux nouvelles compétences imposées par la réglementation.

Monsieur Bels affiche la position de la commune de Roquefère qui privilégie la méthode dite de droit commun. Les petites communes connaissent elles aussi une diminution de la DGF et l'apport de ce fonds est essentiel.

Monsieur Géri précise qu'il parle en son nom. La proposition présentée aujourd'hui conforte son idée que l'intercommunalité joue contre ses communes membres. Il a toujours été évoqué que les énergies renouvelables permettront de diminuer les impôts. La commune de Les Cammazes quitte la CDC, la piscine de Cuxac a été transférée à la CDC, il va falloir maintenant gérer la problématique du SIVOM. Monsieur Géri s'oppose à ces deux solutions pour ne retenir que le droit commun.

Monsieur Marty rejoint les deux interventions et demande à ce qu'une réflexion soit engagée au niveau des charges de personnels à la Communauté.

Monsieur Pech ne cache pas son inquiétude sur la répartition proposée.

Monsieur Le Président explique qu'il a bien conscience de ces problématiques et réitère sa proposition de constituer un groupe de travail ou comité de pilotage pour 2017.

Monsieur Griffé affiche sa volonté de répartition libre, on mettant en avant la nécessité de vouloir faire les choses ensemble et ne pas aboutir à un 'brexit'.

Monsieur Bels est d'accord pour aider les petites communes. Mais il va falloir étudier la compétence eau et assainissement, le problème du SIVOM, et gérer la mauvaise négociation de la reprise de la piscine avec le Département. Peu d'éléments permettent à ce jour d'avoir une lisibilité.

Monsieur Le Président précise que la proposition de répartition du FPIC est annuelle. Elle peut changer tous les ans.

Monsieur Stella revient sur le fait que les communes ont aussi connu une baisse de la DGF. Les budgets communaux sont également difficiles à équilibrer et notamment pour la commune de Villardonnell avec la remise aux normes du foyer communal, de l'école, des bâtiments publics, le problème du SIVOM. Cependant, un effort doit être effectué dans un esprit de solidarité par rapport aux services qu'assume l'intercommunalité.

Monsieur Courreau fait part de la position de la commune de Laprade qui est celle de la solution du droit commun. Monsieur Courreau évoque ensuite le SIVOM qui connaît de gros problèmes financiers. L'Assemblée Générale du SIVOM a voté à l'unanimité le transfert de l'EPHAD à l'hôpital de Castelnaudary au 1<sup>er</sup> Septembre. Une étude est en cours par un cabinet d'avocats où toutes les perspectives d'évolution du SIVOM seront étudiées.

Madame Seigné explique que le sujet de la répartition du FPIC a été longuement débattu en conseil municipal. La conclusion est celle de la deuxième solution, c'est-à-dire une répartition à la majorité des 2/3.

Monsieur Plagnes ayant le pouvoir de Monsieur Jalabert fait part de la position de la commune de Fraïsse-Cabardès qui a privilégié le droit commun. La position de la commune de Fontiers-Cabardès est la même, Monsieur Plagne évoquant l'héritage financier difficile de la commune.

Monsieur Ferrer entend les difficultés des petites communes. Par ailleurs, la Communauté de Communes finance prêt de 1.5 M € chaque année pour le fonctionnement des écoles. Les communes qui ont un école et qui n'ont plus cette charge pourraient appuyer cet effort.

Monsieur Bêteille fait remarquer que pour la commune de Saissac, l'écart entre la méthode de droit commun et la majorité des 2/3 est de 8 000 €. La Commune a réalisé des investissements pour le bâtiment de l'école et va également construire le bureau d'information touristique. Malgré ces contributions, la commune a joué la solidarité avec la méthode de répartition des 2/3.

Au vu des discussions, Monsieur Le Président propose à l'assemblée de voter sur une répartition du FPIC à la majorité des 2/3.

Vote :

Contre : 6                      Abstention : 2                      Pour : 26

La loi requérant la majorité des 2/3 des membres présents (34 votants soit une majorité des 2/3 à 23), cette proposition est donc adoptée.

#### - Adhésion au CAUE de l'Aude

Monsieur Saxe informe qu'il est proposé d'adhérer comme en 2015 au CAUE de l'Aude. Le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement délivre des missions d'intérêt public qui sont sensibiliser, conseiller et former sur la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. L'adhésion de la CDC dispense l'adhésion des communes qui pourront quand même bénéficier des services du CAUE. Le montant d'adhésion pour l'année 2016 la CDC est de 1 101.60 €

Monsieur Le Président procède au vote

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 34

- Modification budgétaire : Virement de crédit aux coopératives scolaires

Monsieur Guitard explique que la Communauté de Communes a accordé des bons transports aux écoles afin qu'elles puissent assister aux spectacles de l'Eau Vive et à l'opération contes en MN. Il était convenu que la CDC paye directement les entreprises de transport en charge des déplacements. Dans l'attente du vote du budget, certaines écoles ont engagé des frais liés au transport des enfants à ces opérations.

Afin de respecter les engagements de la CDC, et 'rembourser les écoles', il est proposé d'effectuer un virement de crédit sur le budget de fonctionnement du Chapitre 011 article 6247 au Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante article 6574 sur les coopératives scolaires concernées.

<i>ECOLES</i>	<i>Du Chapitre 011 – art 6247</i>	<i>Au Chapitre 65 article 6574</i>
Lastours	- 90.00	+ 90.00 €
Les Martyrs	- 192.50	+ 192.50 €
Salsigne	- 280.00	+ 280.00 €
Villardonnell	- 60.00	+ 60.00 €
Cuxac-Cabardès	- 225.00	+ 225.00 €
Fontiers-Cabardès	- 102.50	+ 102.50 €
Saint-Denis	- 105	+ 105.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 055</b>	<b>+ 1 055 €</b>

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 34

- Crédits supplémentaires en investissement

Monsieur Le Président explique que dans le cadre du partenariat avec la société EOLERES, une subvention de 10 000 € a été accordée. Cette subvention va permettre l'acquisition de matériel, des aquabikes pour la piscine intercommunale. Ce nouvel outil va développer de nouveaux créneaux d'activités et des recettes complémentaires. La décision modificative budgétaire consiste donc à augmenter nos recettes d'investissement de 10 000 € et augmenter nos dépenses d'investissement du même montant.

Monsieur Géri s'interroge sur la légalité de ce type d'agissement.

Monsieur Hortala répond qu'il s'agit d'une participation financière comme ladite société a pu le faire par le passé ou sur d'autres communes.

Vote :

Contre : 1                      Abstention : 0                      Pour : 33

Monsieur Géri souhaite faire part de sa balade récente effectuée sur le plateau du Sambrés au niveau du chantier de construction des éoliennes. Les données techniques évoquées par les techniciens sur place alarment Monsieur Géri. L'emploi conséquent de volumes de béton, la création des pistes mettent en péril le réservoir d'eau souterrain que constitue la Montagne Noire.

Monsieur Le Président intervient, il rappelle et explique que la Montagne Noire est une chaîne de montagne ancienne, dont la formation a été influencée par des remontées granitiques. Il en résulte des

gneiss, des schistes et des granites qui affleurent. Le réseau hydrique est donc très superficiel, il n'y a pas de réservoir naturel ou de nappes souterraines, il s'agit d'eau de ruissellement. La Montagne Noire est donc un territoire qui permet d'avoir des réserves en eau par la création de réservoirs artificiels, réalisés par l'homme au cours du temps, mais il ne s'agit en aucun cas d'un réservoir naturel. L'impact des centrales éoliennes sur les réservoirs d'eau de la Montagne Noire est donc très limité.

#### - Etablissement d'un ordre de mission permanent pour les déplacements des agents

Les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué.

Dès lors que ces frais sont engagés conformément aux dispositions réglementaires et autorisés par l'autorité territoriale, leur indemnisation constitue un droit pour les agents.

Le remboursement des frais de déplacement est effectué à la fin du déplacement ou mensuellement, à terme échu. Le paiement des différentes indemnités de frais de déplacement, est effectué sur présentation d'un état de frais et de toutes pièces justifiant de l'engagement de la dépense.

Afin que les agents puissent être autorisés à se déplacer il est nécessaire d'établir un ordre de mission individuel. Dans un objectif de simplification il est proposé d'établir un ordre de mission individuel permanent. Ce dernier ne peut excéder 12 mois et doit mentionner l'aire géographique du déplacement, et les caractéristiques du véhicule utilisé.

Un arrêté sera également pris par le Président pour autoriser l'agent concerné à se déplacer avec son véhicule personnel.

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 34

#### - Modification de la Mise en place du Régime Indemnitaire pour les agents contractuels et stagiaires

Monsieur Mébrouk s'excuse et quitte la séance.

Monsieur Hortala expose ce sujet :

*Situation actuelle* : le régime indemnitaire est mis en place au bout de 6 mois de travail effectifs pour les agents contractuels ou stagiaires.

*Situation à venir* : le régime indemnitaire est mis en place au bout de 12 mois de travail effectifs pour les agents contractuels ou stagiaires.

En lien avec les débats survenus pour le point concernant le FPIC, cette mise en place permettrait de lisser l'application du régime indemnitaire.

Monsieur Hortala rappelle que ce point a été débattu au comité technique paritaire. La position des syndicats est celle d'un refus de cette disposition. Comme le veut la réglementation, le comité technique a été mobilisé une deuxième fois ce qui permet au Conseil Communautaire de pouvoir délibérer.

Monsieur Rives demande quels sont les motifs de refus des Syndicats ?

Monsieur Saxe répond qu'il est difficile pour un syndicat d'accepter ce style de disposition.

Vote :

Contres : 4                      Abstention : 1                      Pour : 29

## **COMMISSION ECOLE / ALAE**

### - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur Guitard explique que la restructuration sur le service des écoles et une mutation interne, amènent la création d'un un poste d'adjoint technique principal pour une durée hebdomadaire de 35 heures sur l'école de Fontiers-Cabardès.

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

### - Création de quatre emplois permanents à temps non complet

Deux agents sont sous contrat 'accroissement temporaire' d'activité. Ces contrats ne pouvant excéder réglementairement 12 mois, il convient de créer des emplois permanents à temps non complet :

- 10.90 heures hebdomadaires pour l'ALAE de Cuxac
- 13.25 heures hebdomadaires pour l'ALAE de Saint-Denis
- 5 heures hebdomadaires pour l'ALAE de Saint-Denis
- 10.60 heures hebdomadaires pour l'ALAE de Salsigne

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

## **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

### - Candidature Territoire à Energie Positive

Monsieur Le Président mentionne que la Communauté de Communes de la Montagne Noire se distingue par le développement des énergies renouvelables, éoliennes, centrales solaires au sol et en toiture, bois énergie, énergie hydraulique. La présence de ces énergies légitime totalement une candidature du territoire à la labellisation 'Territoire à Energie positive'.

L'intérêt de cette labellisation pour le territoire est l'obtention de subventions et notamment sur la partie animation des programmes que l'intercommunalité finance déjà par son agent chargé du développement économique.

Monsieur Le Président propose de passer au vote et de valider cette candidature

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

### - Convention avec le COVALDEM 11 pour l'accès aux déchèteries des habitants de Brousses et Villaret et de Fontiers-Cabardès

Monsieur Stella explique qu'une convention est établie entre le syndicat Collecte et VALorisation des DEchets Ménagers de l'Aude et la Communauté de Communes de la Montagne Noire pour l'accès aux déchèteries intercommunales de Cuxac-Cabardès, Saissac et Salsigne pour les habitants des communes de Fontiers-Cabardès et Brousses et Villaret. Cet accès est refacturé chaque année au COVALDEM 11 pour un montant de 23 750.63 € pour 2016.

Il est nécessaire comme cela est le cas chaque année de valider cette convention.

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

### - Délibération de principe pour consultation benne OM

Monsieur Stella fait part du travail de la commission environnement. Dans le cadre d'une réorganisation de la collecte des ordures ménagères, la commission environnement propose l'achat d'un camion benne pour le secteur « est » du territoire. Cet achat permettrait une conformité de la collecte par rapport à la réglementation, une réduction du nombre de véhicules de collecte, une réduction de l'effectif du service technique.

Monsieur Le Président propose d'acter ce principe et lancer cette consultation.

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

## COMMISSION PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

### - Consultation « Aménagement du Patio de la Crèche Collin Colline »

Suite à la consultation pour l'aménagement du patio de la crèche « Collin Colline » de Cuxac-Cabardès, l'analyse de l'ouverture des plis est la suivante :

Lot	Intitulé du lot	Estimation (HT)	Estimation (TTC)	Entreprise	Montant de l'offre (HT)	Montant de l'offre (TTC)	Décision
1	Gros-œuvre	14 641,00 €	17 569,20 €	SARL CDS	15 140,35 €	18 168,42 €	Lot infructueux
2	Plâtrerie	6 860,00 €	8 232,00 €	GAUBERT André	8 281,40 €	9 937,68 €	Lot infructueux
3	Sols souples	1 502,00 €	1 802,40 €	ALLODECO	1 631,28 €	1 957,54 €	Lot infructueux
	Option 1	1 725,00 €	2 070,00 €	Option 1	1 129,00 €	1 354,80 €	



4	Menuiseries intérieures	3 062,00 €	3 674,40 €	Pas d'offres	-	-	Lot infructueux
5	Menuiseries aluminium	11 685,00 €	14 022,00 €	PRIMALU	13 539,00 €	16 246,80 €	Lot infructueux
				<i>Option 1</i>	162,00 €	194,40 €	
				SARL LABEUR	16 180,00 €	19 416,00 €	
	<i>Option 1</i>			<i>Option 1</i>	560,00 €	672,00 €	
6	Electricité	4 766,00 €	5 719,20 €	VERM	3 484,80 €	4 181,76 €	Entreprise VERM retenue
7	Peintures	1 330,00 €	1 596,00 €	ALLODECO	1 629,50 €	1 955,40 €	Lot infructueux
				CAUDEBRONDE PEINTURE	1 432,00 €	1 718,40 €	

Il est donc proposé d'attribuer le LOT n°6 à l'entreprise VERM et de déclarer les autres lots infructueux par manque de candidats et des propositions tarifaires supérieur au coût d'objectif.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 33

#### - Questions diverses

Monsieur Le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes, le collège Antoine Courrière et la Commune de Cuxac sont associés à un projet d'installation d'une antenne du GRETA dont l'objet est la formation pour adultes. Le fonctionnement de cette antenne serait géré et financé par la Région. Il s'agit d'une opportunité très intéressante pour nos concitoyens, la contribution de la CDC est d'apporter son soutien dans la communication de l'opération. La mise en place de ce projet sera lié à la mise en place du réseau très haut débit piloté par le SYADEN.

Magazine de la Communauté de Communes été 2016

Monsieur Le Président fait part de la prochaine parution du magazine de la Communauté de Communes. Les communes seront, cette fois encore, sollicitées pour sa distribution. Monsieur Le Président remercie par avance les communes pour leur contribution.

**20 h 20 fin de séance**